

EDITORIAL

Le milieu marin côtier représente 1,5% du domaine océanique et plus de la moitié de la population vit à moins de 50 km des côtes. Ces deux chiffres suffisent à illustrer l'attrait du milieu littoral et les conséquences qui en découlent pour sa production biologique représentant plus de 90% de celle de l'ensemble des océans.

Longtemps simple zone d'échanges et de pêche, le secteur littoral a subi au cours des époques récentes une évolution de plus en plus néfaste avec l'implantation sur ces rives de villes, de ports et d'industries rejetant, sans retenue, d'innombrables déchets dans ses eaux et sur ses fonds.

Il a fallu des années pour se rendre compte que les milieux littoraux ne constituaient pas, malgré leur commodité et l'immensité de l'océan, un réceptacle inépuisable et que la multiplication des rejets et un aménagement souvent mal conçu avaient conduit, ou conduiraient à plus ou moins long terme, à une dégradation irréversible.

Le bilan plutôt pessimiste qui a pu être dressé au cours de la dernière décennie, a provoqué une prise de conscience aussi bien sur le plan local, que national et international. Peu à peu s'est imposée la nécessité d'une limitation des rejets commandée par la "capacité d'acceptation ou d'assimilation du milieu marin" qui entérine, quoiqu'on puisse en penser, la persistance d'une pollution contrôlée.

Cependant, cette notion basée sur le pouvoir auto épurateur de la mer ne tient pas compte de l'altération acquise du fait des apports massifs antérieurs ou du fait de situations accidentelles.

Aussi, paraît-il nécessaire de la compléter avec celle de "capacité de récupération" qui fait appel à d'autres concepts et mécanismes et conduit à la connaissance d'un nouvel équilibre dans le milieu ayant subi la pollution.

Quelle que soit la philosophie adoptée, l'avenir des milieux littoraux passe par une phase de régénération faisant appel à des mécanismes extrêmement divers et demandant l'intervention du politique, du législateur, du scientifique et du technicien.

Elle impose en premier lieu une meilleure connaissance et un meilleur contrôle du milieu. En effet, toutes les formes de pollution ne sont pas équivalentes et ne conduisent pas, à terme, aux mêmes effets.

Elle exige de supprimer ou, tout au moins, limiter les causes de pollutions massives ou accidentelles : les actions dans ce domaine sont nombreuses, mais sont encore loin d'avoir atteint leur but.

Les efforts du CEDRE tendant à réduire les risques majeurs dus aux hydrocarbures et aux produits toxiques sont, à ce titre, exemplaires.

Par contre, il semble plus difficile de limiter la pollution collective massive des grandes villes littorales : ainsi, 120 des cités méditerranéennes les plus importantes rejettent sans traitement leurs effluents dans la mer.

Ce constat donne plus de relief à l'effort réalisé par la ville de Marseille qui, malgré des difficultés techniques considérables, vient de se doter d'une station d'épuration, donnant ainsi l'exemple à ses sœurs méditerranéennes des sacrifices à consentir pour contribuer à la régénération de leur patrimoine commun.

A une plus petite échelle, la recherche de procédés spécifiques doit permettre l'élimination des substances nocives aussi bien en circuit industriel à l'aide de traitements physico-chimiques ou biologiques qu'en milieu naturel en utilisant ses capacités de stockage ou en détruisant "in situ" les produits dangereux.

Mais l'amélioration de la qualité des milieux littoraux ne pourra pas être acquise sans une réglementation bien adaptée et respectée. Les textes et les conventions ne manquent pas dans ce domaine. Cependant, le constat de persistance de nombreuses pollutions telles que celles apportées par les polychlorobiphényles et les détergents, montrent qu'une grande vigilance demeure de règle dans l'application des directives.

En étant assez optimiste pour estimer que l'on parviendra peu à peu à maîtriser les rejets, il n'en persistera pas moins une pollution acquise, diluée dans les eaux et accumulée dans les sédiments, où son sort n'est pas définitivement fixé.

Or, bien des milieux littoraux ont, pour des raisons diverses, mais toujours liées à l'activité de l'Homme, perdu leur potentiel biologique. Sans attendre l'effet du temps, il est nécessaire d'étudier leur capacité de régénération en développant des méthodes expérimentales "in situ" faisant intervenir la totalité des facteurs du milieu aquatique de manière à mettre en évidence les conditions les plus favorables à leur récupération.

La tâche à accomplir pour restituer aux milieux littoraux leur qualité perdue, est considérable. Toutes les solutions doivent être considérées, sans à priori, pour tirer profit des possibilités offertes, même si elles vont à l'encontre d'idées préconçues ou d'intérêts particuliers. Souhaitons que l'amour de l'Homme pour la mer soit capable de la sauver.

A. ARNOUX